EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 11 Février 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇOIS.

L'Assemblée Nationale, s'avançant dans la carrière de ses travaux, reçoit de toutes parts les félicitations des provinces, des villes, des communautés, les témoignages de la joie publique, les acclamations de la reconnoissance; mais elle entend aussi les murmures, les clameurs de ceux que blessent ou qu'affligent les coups portés à tant d'abus, à tant d'intérêts, à tant de préjugés. En s'occupant du bonheur de tous, elle s'inquiète des maux particuliers: elle pardonne à la prévention, à l'aigreur, à l'injustice; mais elle regarde comme un de ses devoirs de vous prémunir contre les influences de la calomnie, & de détruire les vaines terreurs dont on cherchoit à vous surprendre. Eh! que n'a-t-on pas tenté pour vous égarer, pour ébranler votre confiance! On a feint d'ignorer quel bien avoit fait l'Assemblée Nationale : nous allons vous le rappeler. On a élevé des difficultés contre ce qu'elle a fait : nous allons y répondre. On a répandu des doutes, on a fait naître des inquiétudes sur ce qu'elle fera : nous allons vous l'apprendre.

Qu'a fait l'Aſſemblée !

Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Conſtitution qui aſſure à jamais votre liberté.

Les droits des hommes étoient méconnus, inſultés depuis des ſiècles; ils ont été rétablis pour l'humanité entière, dans cette Déclaration qui ſera à jamais le cri de ralliement contre les oppreſſeurs, & la loi des Légiſlateurs eux-mêmes.

La Nation avoit perdu le droit de décréter & les loix & les impôts : ce droit lui a été reſtitué, & en même temps ont été conſacrés les vrais principes de la Monarchie, l'inviolabilité du Chef auguſte de la Nation, & l'hérédité du trône dans une famille ſi chère à tous les François.

Nous n'avions que des États-Généraux : vous avez maintenant une Aſſemblée Nationale, & elle ne peut plus vous être ravie.

Des Ordres, néceſſairement diviſés & aſſervis à d'antiques prétentions, y dictoient les décrets, & pouvoient y arrêter l'eſſor de la volonté nationale. Ces Ordres n'exiſtent plus ; tout a diſparu devant l'honorable qualité de citoyen.

Tout étant devenu citoyen, il vous falloit des défenſeurs citoyens, & au premier ſignal on a vu cette Garde nationale qui, raſſemblée par le patriotiſme, commandée par l'honneur, par-tout maintient ou ramène l'ordre, & veille avec un zèle infatigable, à la ſûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

Des privilèges ſans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, compoſoient tout notre droit public : ils ſont détruits, & à la voix de votre Aſſemblée, les provinces les plus jalouſes des leurs ont applaudi à leur chute; elles ont ſenti qu'elles s'enrichiſſoient de leur perte.

Une féodalité vexatoire, ſi puiſſante encore dans ſes derniers débris, couvroit la France entière ; elle a diſparu ſans retour.

Vous étiez ſoumis dans les provinces, au régime d'une adminiſtration inquiétante ; vous en êtes affranchis.

Des ordres arbitraires attentoient à la liberté des citoyens ; ils ſont anéantis.

Vous vouliez une organiſation complette des Municipalités; elle vient de vous être donnée, & la création de tous ces corps, formés par vos ſuffrages, préſente en ce moment, dans toute la France, le ſpectacle le plus impoſant.

En même temps l'Aſſemblée Nationale a conſommé l'ouvrage de la nouvelle diviſion du royaume, qui ſeule pouvoit effacer juſqu'aux dernières traces des anciens préjugés ; ſubſtituer à l'amour-propre des provinces, l'amour véritable de la patrie ; aſſeoir les baſes d'une bonne repréſentation, & fixer à la fois les droits de chaque homme & de chaque canton, en raiſon de leurs rapports avec la choſe publique : problême difficile, dont la ſolution étoit reſtée inconnue juſqu'à nos jours.

Dès long-temps vous déſiriez l'abolition de la vénalité des charges de magiſtrature ; elle a été prononcée. Vous éprouviez le beſoin d'une réforme, du moins proviſoire, des principaux vices du code criminel ; elle a été décrétée, en attendant une réforme générale. De toutes les parties du royaume, nous ont été adreſſées des plaintes, des demandes, des réclamations ; nous y avons ſatisfait autant qu'il étoit en notre pouvoir. La multitude des engagemens publics effrayoit ; nous avons conſacré les principes ſur la foi qui leur eſt dûe. Vous redoutiez le pouvoir des Miniſtres ; nous leur avons impoſé la loi raſſurante de la reſponſabilité.

L'impôt de la gabelle vous étoit odieux ; nous l'avons adouci d'abord, & nous vous en avons promis l'entière deſtruction : car il ne nous ſuffit pas que les impôts ſoient indiſpenſables pour les beſoins publics, il faut encore qu'ils ſoient juſtifiés par leur égalité, leur ſageſſe, leur douceur.

Des penſions immodérées, prodiguées ſouvent à l'inſu de votre Roi, vous raviſſoient le fruit de vos labeurs; nous avons jeté ſur elles un premier regard ſévère, & nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une ſtricte juſtice.

Enfin les finances demandoient d'immenſes réformes : ſecondés par le Miniſtre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé ſans relâche, & bientôt vous allez en jouir.

Voilà notre ouvrage, François, ou plutôt voilà le vôtre; car nous ne ſommes que vos organes, & c'eſt vous qui nous avez éclairés, encouragés, ſoutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous ſommes enfin parvenus! quel honorable héritage vous allez tranſmettre à votre poſtérité! élevés au rang de citoyens, admiſſibles à tous les emplois, cenſeurs éclairés de l'adminiſtration, quand vous n'en ſerez pas les dépoſitaires, ſûrs que tout ſe fait & par vous & pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition? pourroit-il être encore un ſeul citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ſes regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous ſommes environnés pour en recompoſer l'ancien édifice?

Et pourtant, que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas fait pour affoiblir en vous l'impreſſion naturelle que tant de biens devoient produire?

Nous avons tout détruit, a-t-on dit : c'eſt qu'il falloit tout reconſtruire. Et qu'y a-t-il donc tant à regretter? Veut-on le ſavoir? que ſur tous les objets réformés ou détruits, l'on interroge des hommes qui n'en profitoient pas, qu'on interroge même la bonne foi des hommes qui en profitoient, qu'on écarte ceux-là, qui pour ennoblir les afflictions de l'intérêt perſonnel, prennent aujourd'hui pour objet de leur commiſération le ſort de ceux qui, dans d'autres temps, leur furent ſi indifférens,

& l'on verra ſi la réforme de chacun de ces objets ne réunit pas tous les ſuffrages faits pour être comptés.

Nous avons agi avec trop de précipitation . . . . . & tant d'autres nous ont reproché d'agir avec trop de lenteur! Trop de précipitation! ignore-t-on que c'eſt en attaquant, en renverſant tous les abus à la fois, qu'on peut eſpérer de s'en voir délivrer ſans retour; qu'alors, & alors ſeulement, chacun ſe trouve intéreſſé à l'établiſſement de l'ordre; que les réformes lentes & partielles ont toujours fini par ne rien réformer; enfin que l'abus que l'on conſerve devient l'appui, & bientôt le reſtaurateur de tous ceux qu'on croyoit avoir détruits?

Nos Aſſemblées ſont tumultueuſes . . . . . . & qu'importe, ſi les Décrets qui en émanent ſont ſages? Nous ſommes au reſte loin de vouloir préſenter à votre admiration les détails de tous nos débats. Plus d'une fois nous en avons été affligés nous-mêmes; mais nous avons ſenti en même temps qu'il étoit trop injuſte de chercher à s'en prévaloir, & qu'après tout, cette impétuoſité étoit l'effet preſque inévitable du premier combat qui ſe ſoit peut-être jamais livré entre tous les principes & toutes les erreurs.

On nous accuſe d'avoir aſpiré à une perfection chimérique; . . . . reproche bizarre, qui n'eſt, on le voit bien, qu'un vœu mal déguiſé pour la perpétuité des abus. L'Aſſemblée Nationale ne s'eſt point arrêtée à ces motifs ſervilement intéreſſés ou puſillanimes; elle a eu le courage, ou plutôt la raiſon de croire que les idées utiles, néceſſaires au genre humain, n'étoient pas excluſivement deſtinées à orner les pages d'un livre, & que l'Etre ſuprême en donnant à l'homme la perfectibilité, apanage particulier de ſa nature, ne lui avoit pas défendu de l'appliquer à l'ordre ſocial, devenu le plus univerſel de ſes intérêts, & preſque le premier de ſes beſoins.

Il eſt impoſſible, a-t-on dit, de régénérer une Nation vieille

& corrompue. . . . . Que l'on apprenne qu'il n'y a de corrompu que ceux qui veulent perpétuer des abus corrupteurs, & qu'une Nation se rajeunit, le jour où elle a résolu de renaître à la liberté. Voyez la génération nouvelle; comme déjà son cœur palpite de joie & d'espérance! comme ses sentimens sont purs, nobles, patriotiques! avec quel enthousiasme on la voit chaque jour briguer l'honneur d'être admise à prêter le serment de citoyen! . . . . . Mais pourquoi répondre à un aussi misérable reproche? l'Assemblée Nationale seroit-elle donc réduite à s'excuser de n'avoir pas désespéré du peuple François?

On n'a encore rien fait pour le peuple, a-t-on osé dire. . . . . & c'est sa cause qui triomphe par-tout. Rien fait pour le peuple! & chaque abus que l'on a détruit ne lui prépare-t-il pas, ne lui assure-t-il pas un soulagement? étoit-il un seul abus qui ne pesât sur le peuple?

Il ne se plaignoit pas. . . . . . . c'est que l'excès de ses maux étouffoit ses plaintes. . . . Maintenant il est malheureux. . . . dites plutôt, il est encore malheureux. . . . . mais il ne le sera pas long-temps, nous en faisons le serment.

Nous avons détruit le pouvoir exécutif. . . . . non : dites le pouvoir ministériel; & c'est lui qui détruisoit, qui souvent dégradoit le pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif, nous l'avons éclairé, en lui montrant ses véritables droits; sur-tout nous l'avons ennobli en le faisant remonter à la véritable source de sa puissance, la puissance du peuple.

Il est maintenant sans force. . . . . contre la Constitution & la Loi, cela est vrai; mais en leur faveur, il sera plus puissant qu'il ne le fut jamais.

Le peuple s'est armé. . . . . . . oui, pour sa défense; il en avoit besoin. . . . Mais dans plusieurs endroits il en est résulté des malheurs. . . peut-on les reprocher à l'Assemblée Nationale? peut-on lui imputer des désastres dont elle gémit, qu'elle a

voulu prévenir, arrêter par toute la force de ses Décrets, & que va faire cesser sans doute l'union désormais indissoluble entre les deux pouvoirs, & l'action irrésistible de toutes les forces nationales?

Nous avons passé nos pouvoirs : la réponse est simple. Nous étions incontestablement envoyés pour faire une Constitution; c'étoit le vœu, c'étoit le besoin de la France entière. Or, étoit-il possible de la créer cette Constitution, de former un ensemble même imparfait de Décrets constitutionnels, sans la plénitude des pouvoirs que nous avons exercés? Disons plus, sans l'Assemblée Nationale, la France étoit perdue; sans le principe qui soumet tout à la pluralité des suffrages libres, & qui a fait tous nos Décrets, il est impossible de concevoir une Assemblée Nationale; il est impossible de concevoir, nous ne disons pas une Constitution, mais même l'espoir de détruire irrévocablement le moindre des abus. Ce principe est d'éternelle vérité; il a été reconnu dans toute la France; il s'est reproduit de mille manières dans ces nombreuses adresses d'adhésion, qui rencontroient sur toutes les routes cette foule de libelles où l'on nous reproche d'avoir excédé nos pouvoirs. Ces adresses, ces félicitations, ces hommages, ces sermens patriotiques, quelle confirmation des pouvoirs que l'on vouloit nous contester!

Tels sont, François, les reproches que l'on fait à vos Représentans, dans cette foule d'écrits coupables, où l'on affecte le ton d'une douleur citoyenne. Ah! vainement on s'y flatte de nous décourager : notre courage redouble, vous ne tarderez pas à en ressentir les effets.

L'Assemblée va vous donner une Constitution militaire, qui composant l'armée de soldats citoyens, réunira la valeur qui défend la patrie, & les vertus civiques qui la protègent sans l'effrayer.

Bientôt elle vous présentera un système d'impositions qui ménagera l'agriculture & l'industrie, qui respectera enfin la liberté

du commerce ; un ſyſtème qui, ſimple, clair, aiſément conçu de tous ceux qui payent, déterminera la part qu'ils doivent, rendra facile la connoiſſance ſi néceſſaire de l'emploi des revenus publics, & mettra ſous les yeux de tous les François, le véritable état des finances, juſqu'à préſent labyrinthe obſcur, où l'œil n'a pu ſuivre la trace des tréſors de l'État.

Bientôt un Clergé citoyen, ſouſtrait à la pauvreté comme à la richeſſe, modèle à la fois du riche & du pauvre, pardonnant les expreſſions injurieuſes d'un délire paſſager, inſpirera une confiance vraie, pure, univerſelle, que n'altérera ni l'envie qui outrage, ni cette ſorte de pitié qui humilie; il fera chérir encore davantage la religion; il en accroîtra l'heureuſe influence par des rapports plus doux & plus intimes entre les peuples & les paſteurs; & il n'offrira plus le ſpectacle que le patriotiſme du Clergé lui-même a plus d'une fois dénoncé dans cette Aſſemblée, de l'oiſiveté opulente, & de l'activité ſans récompenſe.

Bientôt un ſyſtème de loix criminelles & pénales, dictées par la raiſon, la juſtice, l'humanité, montrera, juſque dans la perſonne des victimes de la loi, le reſpect dû à la qualité d'homme, reſpect ſans lequel on n'a pas le droit de parler de morale.

Un code de loix civiles, confié à des juges déſignés par votre ſuffrage, & rendant gratuitement la juſtice, fera diſparoître toutes ces loix obſcures, compliquées, contradictoires, dont l'incohérence & la multitude ſembloient laiſſer même au juge intègre le droit d'appeler juſtice, ſa volonté, ſon erreur, quelquefois ſon ignorance ; mais juſqu'à ce moment vous obéirez religieuſement à ces mêmes loix, parce que vous ſavez que le reſpect pour toute loi non encore révoquée, eſt la marque diſtinctive du vrai citoyen.

Enfin, nous terminerons nos travaux par un code d'inſtruction & d'éducation nationale, qui mettra la Conſtitution ſous la

ſauvegarde des générations naiſſantes ; & faiſant paſſer l'inſtruction civique par tous les degrés de la repréſentation, nous tranſmettrons dans toutes les claſſes de la ſociété, les connoiſſances néceſſaires au bonheur de chacune de ces claſſes, en même temps qu'à celui de la ſociété entière.

Voyez, François, la perſpective de bonheur & de gloire qui s'ouvre devant vous ! Il reſte encore quelques pas à faire, & c'eſt où vous attendent les détracteurs de la révolution. Défiez-vous d'une impétueuſe vivacité ; redoutez ſur-tout les violences, car tout déſordre peut devenir funeſte à la liberté. Vous chériſſez cette liberté; vous la poſſédez maintenant : montrez-vous dignes de la conſerver. Soyez fidèles à l'eſprit, à la lettre des Décrets de vos Repréſentans, acceptés ou ſanctionnés par le Roi ; diſtinguez ſoigneuſement les droits abolis ſans rachat, & les droits rachetables, mais encore exiſtans. Que les premiers ne ſoient plus exigés, mais que les ſeconds ne ſoient point refuſés. Songez aux trois mots ſacrés qui garantiſſent ces Décrets : *La Nation*, *la Loi*, *le Roi*. La Nation, c'eſt vous ; la Loi, c'eſt encore vous, c'eſt votre volonté ; le Roi, c'eſt le gardien de la Loi. Quels que ſoient les menſonges qu'on prodigue, comptez ſur cette union. C'eſt le Roi qu'on trompoit; c'eſt vous qu'on trompe maintenant, & la bonté du Roi s'en afflige; il veut préſerver ſon peuple des flatteurs qu'il a éloignés du Trône; il en défendra le berceau de ſon fils, car au milieu de vos Repréſentans, il a déclaré qu'il faiſoit de l'héritier de la Couronne, le gardien de la Conſtitution.

Qu'on ne vous parle plus de deux partis. Il n'en eſt qu'un ; nous l'avons tous juré, c'eſt celui de la liberté : la victoire eſt ſûre, atteſtée par les conquêtes qui ſe multiplient tous les jours. Laiſſez d'obſcurs blaſphémateurs prodiguer contre nous les injures, les calomnies; penſez ſeulement que s'ils nous louoient, la France ſeroit perdue. Gardez-vous ſur-tout de réveiller leurs eſpérances par des fautes, par des déſordres, par l'oubli de la loi. Voyez

comme ils triomphent de quelques délais dans la perception de l'impôt. Ah! ne leur préparez pas une joie cruelle ! ſongez que cette dette . . . . non ce n'eſt plus une dette ; c'eſt un tribut ſacré, & c'eſt la patrie maintenant qui le reçoit pour vous, pour vos enfans; elle ne le laiſſera plus prodiguer aux déprédateurs qui voudroient voir tarir pour l'État, le tréſor public maintenant tari pour eux. Ils aſpiroient à des malheurs qu'a prévenus, qu'a rendus impoſſibles la bonté magnanime du Roi. François, ſecondez votre Roi; par un ſaint & immuable reſpect pour la Loi, défendez contre eux ſon bonheur, ſes vertus, ſa véritable gloire; montrez qu'il n'eut jamais d'autres ennemis que ceux de la liberté; montrez que pour elle & pour lui votre conſtance égalera votre courage; que pour la liberté dont il eſt le garant, on ne ſe laſſe point, on eſt infatigable. Votre laſſitude étoit le dernier eſpoir des ennemis de la révolution; ils le perdent; pardonnez-leur d'en gémir, & déplorez, ſans les haïr, ce reſte de foibleſſe, toutes ces misères de l'humanité. Cherchons, diſons même, ce qui les excuſe. Voyez quel concours de cauſes a dû prolonger, entretenir, preſque éterniſer leur illuſion. Eh ! ne faut-il pas quelque temps pour chaſſer de ſa mémoire les fantômes d'un long rêve, les rèves d'une longue vie? Qui peut triompher en un moment des habitudes de l'eſprit, des opinions inculquées dans l'enfance, entretenues par les formes extérieures de la ſociété, long-temps favoriſées par la ſervitude publique qu'on croyoit éternelle, chères à un genre d'orgueil qu'on impoſoit comme un devoir, enfin miſes ſous la protection de l'intérêt perſonnel qu'elles flattoient de tant de manières? Perdre à la fois ſes illuſions, ſes eſpérances, ſes idées les plus chéries, une partie de ſa fortune ; eſt-il donné à beaucoup d'hommes de le pouvoir ſans quelques regrets, ſans des efforts, ſans des réſiſtances d'abord naturelles, & qu'enſuite un faux point d'honneur s'impoſe quelquefois à lui-même? Eh ! ſi dans cette claſſe

naguère si favorisée, il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent se faire à tant de pertes à la fois, soyez généreux; songez que dans cette même classe il s'est trouvé des hommes qui ont osé s'élever à la dignité de citoyen, intrépides défenseurs de vos droits, & dans le sein même de leur famille, opposant à leurs sentimens les plus tendres, le noble enthousiasme de la liberté.

Plaignez, François, les victimes aveugles de tant de déplorables préjugés; mais sous l'empire des loix, que le mot de vengeance ne soit plus prononcé. Courage, persévérance, générosité, les vertus de la liberté, nous vous les demandons au nom de cette liberté sacrée, seule conquête digne de l'homme, digne de vous. Par les efforts, par les sacrifices que vous avez faits pour elle, par les vertus qui se sont mêlées aux malheurs irréparables d'une grande révolution, ne retardez point, ne déshonorez point le plus bel ouvrage dont les annales du monde nous ayent transmis la mémoire. Qu'avez-vous à craindre? rien, non rien qu'une funeste impatience: encore quelques momens.... c'est pour la liberté! Vous avez donné tant de siècles au despotisme! Amis, citoyens, une patience généreuse, au lieu d'une patience servile. Au nom de la patrie, vous en avez une maintenant; au nom de votre Roi, vous avez un Roi: il est à vous; non plus le Roi de quelques milliers d'hommes, mais le Roi des François.... de tous les François. Qu'il doit mépriser maintenant le despotisme! qu'il doit le haïr! *Roi d'un peuple libre*, comme il doit reconnoître l'erreur de ces illusions mensongères qu'entretenoit sa Cour qui se disoit son peuple! prestiges répandus autour de son berceau, enfermés comme à dessein dans l'éducation royale, & dont on a cherché dans tous les temps à composer l'entendement des Rois, pour faire des erreurs de leurs pensées le patrimoine des Cours. Il est à vous: qu'il nous est cher! ah! depuis que son peuple est devenu sa Cour, lui refuserez-vous la tranquillité, le bonheur qu'il mérite? Désormais qu'il n'apprenne plus aucune de ces

ſcènes violentes qui ont tant affligé ſon cœur; qu'il apprenne au contraire que l'ordre renaît, que par-tout les propriétés ſont reſpectées, défendues; que vous recevez, que vous placez ſous l'égide des loix, l'innocent, le coupable.... De coupable, il n'en eſt point, ſi la loi ne l'a prononcé; ou plutôt qu'il apprenne encore, votre vertueux Monarque, quelques-uns de ces traits généreux, de ces nobles exemples qui déjà ont illuſtré le berceau de la liberté Françoiſe.... Étonnez-le de vos vertus, pour lui donner plus tôt le prix des ſiennes, en avançant pour lui le moment de la tranquillité publique, & le ſpectacle de votre félicité.

Pour nous, pourſuivant notre tâche laborieuſe, voués, conſacrés au grand travail de la Conſtitution, votre ouvrage autant que le nôtre, nous le terminerons, aidés de toutes les lumières de la France; & vainqueurs de tous les obſtacles, ſatisfaits de notre conſcience, convaincus & d'avance heureux de votre prochain bonheur, nous placerons entre vos mains ce dépôt ſacré de la Conſtitution, ſous la garde des vertus nouvelles, dont le germe, enfermé dans vos ames, vient d'éclore aux premiers jours de la liberté.

L'Aſſemblée a adopté cette adreſſe, en a ordonné l'impreſſion & l'envoi aux Provinces, pour être affichée, & pour être lûe au prône dans toutes les Paroiſſes, & expliquée, au beſoin, par les Curés.

Collationné à l'original, par nous Préſident & Secrétaires de l'Aſſemblée nationale. A Paris, le vingt-quatre février mil ſept cent quatre-vingt-dix. *Signé* L'ÉVÊQUE D'AUTUN, Préſident; NOMPERE DE CHAMPAGNY, LE BARON DE MARGUERITTES, GAUTIER DE BIOZAT, LE MARQUIS DE LA COSTE, CASTELLANE, GUILLOTIN, Secrétaires.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.

Extrait du procès verbal de l'assemblée nationale du 11 février

1790 —— 1 role